

Séance du 27 AVRIL 2026
A 20h45
À la Salle Municipale de SOUBRAN

Nombre de conseillers en exercice :	11
Présents :	10
Votants :	11
Absents :	0
Excusés :	0
Pouvoir :	0

Date de convocation du conseil municipal : le 22 avril 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures quarante-cinq,

Les Conseillers Municipaux de la Commune de SOUBRAN, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en séance publique sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Mme Maud MAINGOT, le Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Mmes Maud MAINGOT, Céline KLINUSKI, Noémie LAOT, Myriam LARCHÉ, Marylène BORNEMAN, Laëtitia AUDOIT

Ms Jacques BLAIS, Tony TAFFIN, Mark VANDAEL, Denis GUILLAUME, Guy JAZERON

Absents :

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Noémie LAOT

Début de séance : 20h49

Ordre du jour : Approbation du Procès-verbal du 16.04.2026

Délibérations à l'ordre du jour :

1. Désignation d'une annexe de la mairie pour célébrer les mariages ;
2. Vote du Compte Financier Unique (CFU) ;
3. Affectation du résultat ;

4. Vote des taux 2026 ;
5. Vote du Budget Primitif 2026 avec vote du taux de fongibilité ;
6. Tarifs et conventions pour l'utilisation des locaux et sites de la commune ;
7. Approbation des nouveaux statuts du SICM et changement de nom ;
8. Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale et d'un délégué au sein de l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale (SPL) Départementale ;
9. Désignation d'un référent Ambroisie au sein du FREDON Nouvelle Aquitaine ;
10. Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 16.04.2026 voté à l'unanimité.

**1. Désignation d'une annexe de la mairie pour célébrer les mariages
Délibération 2026AVRIL27DELA**

Madame la Maire fait lecture pour rappel, de la délibération du 19/01/2026. Celle-ci désignait la salle municipale comme annexe de la Mairie pour célébrer des mariages, sans exclure pour autant que des mariages continuent d'être célébrés à la mairie.

Madame la Maire explique qu'un couple d'administrés souhaite que tous leurs invités (80 adultes et 30 enfants) puissent assister à la cérémonie de leur mariage le samedi 2 mai 2026, en toute sécurité et qu'il a fait la demande d'une dérogation pour que leur mariage soit célébré dans la salle de motricité et le préau de l'école qui sont attenants à la mairie, car la salle municipale n'a pas cette capacité d'accueil.

Madame la Maire a fait la demande de dérogation auprès de Monsieur le Procureur de la République, qui est le seul habilité à autoriser une dérogation. Il a donné un avis favorable mais il demande que le conseil municipal délibère.

Madame la Maire propose qu'exceptionnellement, la cérémonie du mariage du samedi 02 mai prochain se tienne dans la salle de motricité et le préau de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DÉCIDE :

- Que la cérémonie du mariage du 02 mai prochain se tienne dans la salle de motricité et le préau de l'école.
- Charge Madame la Maire d'aviser Monsieur le Procureur de la République afin qu'il donne l'autorisation de déplacement des registres.

**2. Vote du Compte Financier Unique (CFU)
Délibération 2026AVRIL27DELB**

Réuni sous la présidence de Monsieur GUILLAUME Denis, après que Madame la Maire ait quitté la salle.

Investissement :

Dépenses	Prévu :	285 743,49
	Réalisé :	184 588,62
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	285 743,49
	Réalisé :	195 863,35

Reste à réaliser	0,00
------------------	------

Fonctionnement :

Dépenses :	Prévu :	510 670,84
	Réalisé :	540 940,79
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévu :	510 670,84
	Réalisé :	618 470,24
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	11 274,73
Fonctionnement :	77 529,45
Résultat global :	88 804,18

3. Affectation du résultat

Délibération 2026AVRIL27DELC

Le Conseil Municipal de la Commune de SOUBRAN, réuni sous la présidence de Madame Maud MAINGOT, après avoir approuvé le Compte Financier Unique,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	20 570.61
- Un excédent reporté de :	56 958.84
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	77 529.45
- Un excédent d'investissement de :	11 274.73
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un excédent de financement de :	11 274.73

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	77 529.45
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	77 529.45
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	11 274.73

4. Vote des taux 2026

Délibération 2026AVRIL27DELD

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982 ;

Madame le Maire rappelle que par délibération du 14 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 38,31 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 52,14 % ;
- taxe d'habitation (TH) : 20.03 %
- cotisation sur la cotisation foncière des entreprises (CFE) : 23,35 % ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

Article 1 : De maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025 et de les maintenir à :

TFB : 38.31 %

TFPNB : 52.14 %

TH : 20.03 %

CFE : 23.35 %

Article 2 : De charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

5. Vote du Budget Primitif 2026 avec vote du taux de fongibilité

Délibération 2026AVRIL27DELE

Réuni sous la présidence de Madame la Maire, Maud MAINGOT

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 250 939.57

Recettes : 250 939.57

Fonctionnement

Dépenses : 532 917.45

Recettes : 532 917.45

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 250 939.57 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 250 939.57 (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses :	532 917.45	(dont 0.00 de RAR)
Recettes :	532 917.45	(dont 0.00 de RAR)

6. Tarifs et conventions pour l'utilisation des locaux et sites de la commune
Délibération 2026AVRIL27DELF

Madame la Maire expose qu'elle a reçu une demande d'utilisation du stade pour le weekend de la pentecôte par un couple d'administrés.

Cette demande a été faite, à plusieurs reprises pour plusieurs espaces de la commune, le kiosque, le stade, la salle des associations, sans réponse à ce jour.

Madame la Maire demande à son conseil de réfléchir à la possibilité de louer par des administrés habitants la commune ou non, ces différents locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- ✓ **De proposer un tarif différent pour les habitants de la commune ou hors commune.**

Lieu	Habitants de la commune	Hors commune
Salle municipale	60 €	90 €
Stade	60 €	90 €
Salle des associations	30 €	—
Kiosque	30 €	50 €

7. Approbation des nouveaux statuts du SICM et changement de nom
Délibération 2026AVRIL27DELG

Vu la délibération du SICM en date du 15.10.2025, portant sur la modification statutaire du changement du siège social ;

Vu la délibération du SICM en date du 02.12.2025, qui acte pour le changement de nom du SICM (Syndicat Intercommunal du Canton de Mirambeau) pour SIPM (Syndicat Intercommunal du Pays de Mirambeau) et qui maintient la majoration des 20% pour la Commune de Mirambeau ;

Considérant que suite à l'envoi des statuts annexés à la délibération du 02.12.2025, il convient à la commission des statuts de se réunir à nouveau afin de retravailler les points vus avec la Préfecture ;

Vu la délibération N°04-2026 en date du 24.02.2026 portant sur la révision complète des statuts ;

Considérant que les 19 communes (Allas Bocage, Boisredon, Consac, Courpignac, Mirambeau, Nieul le Virouil, Saint Bonnet sur Gironde, Saint Ciers du taillon, Saint Dizant du Bois, Saint Georges des Agoûts, Saint Hilaire du Bois, Saint Martial de

Mirambeau, Saint Sorlin de Conac, Saint Thomas de Conac, Sainte Ramée, Salignac de Mirambeau, Semoussac et Soubran) doivent délibérer en ce sens ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention ;

- ✓ D'émettre un avis favorable à l'ensemble des modifications apportées sur les statuts.
 - Un Avis favorable sur la modification du siège ;
 - Un Avis favorable sur le changement du nom du SICM pour SIPM ;
 - Un Avis favorable pour l'ensemble des modifications des statuts.

8. Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale et d'un délégué au sein de l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale (SPL) Départementale
Délibération 2026AVRIL27DELH

Madame la Maire EXPOSE

Par délibération du 30/03/2023, il a été décidé d'approuver une participation au capital de la SPL départementale une fois celle-ci constituée par l'acquisition de trois actions de 100 euros chacune auprès du Département de Charente-Maritime.

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, Il importe de procéder à la désignation d'un représentant pour siéger à l'Assemblée Générale et d'un délégué au sein de l'Assemblée spéciale.

Se porte candidate :

- pour l'Assemblée Générale : Mme Céline KLINUSKI
- pour l'Assemblée Spéciale : Mme Noémie LAOT

Pour ces désignations, l'article L 2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le vote à main levée.

Vu les articles L 2121-21 et L 2121-33 du Code générale des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 30/03/2023 approuvant la prise de participation au capital de la SPL départementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, DÉCIDE :

- ✓ D'adopter le vote à main levée,
- ✓ De désigner Mme Céline KLINUSKI représentante au sein de l'Assemblée Générale de la SPL départementale,
- ✓ De désigner Mme Noémie LAOT déléguée au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL départementale,

- ✓ **D'autoriser le représentant de la commune à l'Assemblée Spéciale à présenter sa candidature pour toutes fonctions et notamment la fonction de représentant commun.**

9. Désignation d'un référent Ambroisie au sein du FREDON Nouvelle Aquitaine

Délibération 2026AVRIL27DELI

Madame la Maire informe le conseil qu'il convient de procéder à la désignation d'un élu référent auprès des services du FREDON Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la lutte contre l'ambroisie à feuilles d'armoise, qui se trouve être un problème de santé publique.

Madame le Maire explique le rôle de l'élu : il sera chargé de gérer et suivre la lutte contre les ambrosies sur le territoire de la Commune. Il devra en outre surveiller et détecter l'apparition de la plante, signaler ces plantes sur la plateforme interactive, de contribuer au respect de la réglementation en vigueur et remonter les informations au comité départemental de coordination.

Madame Céline KLINUSKI se propose comme référent titulaire.

Madame Maud MAINGOT se propose comme référent suppléant.

Le conseil municipal convient de nommer un titulaire et un suppléant ;

Considérant qu'à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal a décidé de ne pas procéder au scrutin secret ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, DÉCIDE :

De désigner :

Madame Céline KLINUSKI : Référent titulaire,

Madame Maud MAINGOT : Référent suppléant.

➤ Questions diverses

Madame la Maire fait un point sur plusieurs sujets :

- La sous-préfète ainsi que les organismes sur les deux monts pour le réseau violence conjugale et intrafamiliale de Haute Saintonge – Organise une réunion prévue le 22 juin à Saint-Simon de Bordes : M. Jacques BLAIS sera présent en tant qu'élu.
- Convocation pour le PLU par la CDPENAF le jeudi 30 avril. Avis défavorable par la chambre d'agriculture concernant le PLU de la commune, le SAUE ne donne pas un avis défavorable mais il formule des recommandations sur plusieurs points (toitures, etc..)
« Tous les hameaux qui comptent moins de 10 habitations ne sont plus en zones urbaines. » Le problème se pose à SOUBRAN. Madame la Maire se déplacera afin de discuter des remarques et de défendre le PLU pour que SOUBRAN puisse avoir des zones constructibles.

- Le CDG17 – le prochain conseil d'administration du centre de gestion de la Charente Maritime aura lieu le mardi 19 mai.
- Madame la Maire a demandé une étude du SDEER pour revoir les éclairages du parking ainsi que devant la salle municipale : c'est possible ! On va pouvoir également programmer suivant les manifestations. La zone Kiosque va être également éclairée. Le SDEER prend 50% de participation et les paiements peuvent être étalés jusqu'à 5 annuités sans intérêts. Pour le Kiosque, cela revient à 2433 € et pour la salle municipale/parking à 1539 €.
- Location d'une mini pelle. L'ATEL sera présente avec un chauffeur, un camion etc, ainsi que nos 2 agents communaux. L'année dernière, il y a eu une dépense de PATA pour réparation de nids de poule de 12460 € et cette année le devis pour 5465 m² s'élève à 15000 € (puisque pas de gros investissement de prévu).
- M. Guy JAZERON a assisté à l'Assemblée Générale du SIEMFLA en tant que délégué de la commune : syndicat qui s'occupe de la lutte contre la grêle, la protection des cultures, etc) Concernant la part communale, dans les petites communes nous payons plus que dans les grandes villes car nous avons moins de particules dans l'air. Elle n'a pas changé depuis 2025, elle reste à 13 cts par habitant. Cela risque d'augmenter dans les prochaines années suite à l'augmentation des coûts des produits utilisés dans les générateurs.
- M. Denis GUILLAUME a créé un document afin de pouvoir faire un sondage auprès des habitants et de déterminer combien de personnes seraient intéressées d'adhérer à une mutuelle communale. Il demande à ce que l'équipe améliore ce document en ajoutant une mise en page pour que les habitants soient assurés que ce n'est pas du démarchage publicitaire.
- M. Jacques BLAIS: Suite au projet, prévu au budget 2026 de changement de voiture pour les agents communaux (voiture actuelle vieillissante / peu d'espace), M. Jacques BLAIS propose une annonce de voiture, avec toutes les caractéristiques recherchées, pour un prix de 9970 € TTC (TVA récupérable dans 2 ans, dont 8308 €) Si achat, évocation d'un « carnet de bord » afin de suivre le nettoyage / entretien du véhicule chaque semaine.
- M. Jacques BLAIS évoque le blason déjà discuté lors du précédent mandat. Mme la Maire demande que le blason de la commune soit discuté et coconstruit avec les habitants, annonce l'idée de proposer un atelier sur ce thème au prochain café citoyen.
- M. Mark VANDAEL : retour sur la journée citoyenne du samedi 15 avril, environ 15 personnes bénévoles présentes.
 - o Nettoyage de l'extérieur de l'église
 - o Peinture des jardinières
 - o Réflexion sur les différentes plantes / fleurs à planter lors des prochaines semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil prend fin à 23h43.

Madame la Maire,
Maud MAINGOT

la secrétaire de séance,
Noémie LAOT

